### SYNDICAT MIXTE DES MARAIS DE SACY-LE-GRAND

#### PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 27 SEPTAMBRE 2017

L'an deux mil dix sept, le vingt sept septembre à dix huit heures trente minutes, Les membres du Comité syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de Sacy-le-Grand.

Assistaient à cette réunion :

Messieurs Raoul CUGNIERE, Raymond LELEU, Maurice RABEUF, José DROUART, Claude CWIKLINSKI, Jacky DOUBLET, Gérard AUGER; délégués titulaires;

Madame Nicole DIMINO ; Messieurs Michel BOULANGER, Jean-Luc PARIS ; délégués suppléants ;

Absents excusés:

Mesdames Nicole COLIN, Khristine FOYART; Messieurs Edouard COURTIAL, Arnaud DUMONTIER, Laurent LEFEBVRE.

Assistaient également à cette réunion :

Mesdames Yvelise BACOT, Nathalie BORYCZKA, Messieurs William LESAGE représentant des propriétaires, François COLLE propriétaire, Sébastien DESCHAMPS directeur du SMOA, Christophe GALET Ingénieur Territorial.

Monsieur André VANTOMME, absent excusé.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé et signé par les membres présents.

Monsieur Raoul CUGNIERE informe le conseil syndical que le remboursement de l'animation Natura 2000 pour l'année 2015 (31 861,74 €) n'a toujours pas été effectué.

### <u>I- DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE</u> EXPÉRIMENTATION DE GESTION DES MARAIS DE SACY PAR LE BUFFLES D'EAU:

Le grand effort de restauration de nombreux sites sur le Marais (déboisement, fauche, rétablissement de mares...) à pousser le Syndicat à réfléchir sur la pérennité de ces actions et sur l'entretien global de ce site à enjeu fort. Il a donc été décidé de mettre en œuvre un projet d'entretien à l'échelle du Marais de Sacy.

Afin de mettre en place une gestion cohérente des habitats, le pâturage tournant semble être la solution la plus pérenne et la plus efficiente. Ainsi, dans le cadre de la protection des marais de Sacy et de la gestion des habitats, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy a mis en place une expérimentation de pâturage par le buffle d'eau. Pour continuer de mener à bien cette expérimentation, des enveloppes annuelles de fonctionnement seront sollicitées auprès des partenaires financiers. Pour l'année 2018 (1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre) la première enveloppe est évaluée à 5 000€ TTC. Les financements seront assurés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Départemental de l'Oise et le Syndicat Mixte des Marais de Sacy.

Pour mener à bien son projet, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy sollicite l'Agence de l'Eau Seine Normandie, à hauteur de 40% du montant prévisionnel soit 2 000 € pour cette partie fonctionnement.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical autorise le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie aux taux les meilleurs et à signer toutes les pièces concernant ce projet.

### <u>II-DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE - EXPÉRIMENTATION DE GESTION DES MARAIS DE SACY PAR LE BUFFLES D'EAU:</u>

Le grand effort de restauration de nombreux sites sur le Marais (déboisement, fauche, rétablissement de mares...) à pousser le Syndicat à réfléchir sur la pérennité de ces actions et sur l'entretien global de ce site à enjeu fort. Il a donc été décidé de mettre en œuvre un projet d'entretien à l'échelle du Marais de Sacy.

Afin de mettre en place une gestion cohérente des habitats, le pâturage tournant semble être la solution la plus pérenne et la plus efficiente. Ainsi, dans le cadre de la protection des marais de Sacy et de la gestion des habitats, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy a mis en place, en 2013, une expérimentation de pâturage par le buffle d'eau. Pour continuer de mener à bien cette expérimentation, des enveloppes annuelles de fonctionnement seront sollicitées auprès des partenaires financiers. Pour l'année 2018 (1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre) l'enveloppe est évaluée à 5 000€ TTC. Les financements seront assurés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Départemental de l'Oise et le Syndicat Mixte des Marais de Sacy.

Pour mener à bien son projet, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy sollicite le Conseil Départemental de l'Oise, à hauteur de 40% du montant prévisionnel soit 2 000 € pour cette partie fonctionnement.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical valide le projet et autorise le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental de l'Oise aux taux les meilleurs et à signer toutes les pièces concernant ce projet.

# <u>III-DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE – ANNÉE 2018</u> :

Dans le cadre de son animation 2018 le Syndicat Mixte des Marais de Sacy pourvoit un poste d'ingénieur zones humides pour un montant global de 44 000 €. Pour ce faire les financements seront assurés par l'Etat et l'Europe via le programme Natura 2000, l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Syndicat Mixte des Marais de Sacy.

De ce fait, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy sollicite une subvention aux taux les meilleurs auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour ce projet.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions de l'Agence de l'eau Seine Normandie aux taux les meilleurs.

De plus, il autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces concernant cette demande.

# <u>IV- DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION NATURA 2000 – ÉTAT /EUROPE ANNÉE 2018 :</u>

Dans le cadre de son animation 2018 le Syndicat Mixte des Marais de Sacy sollicite des fonds auprès de l'Etat et de l'Union Européenne par le biais du programme Natura 2000.

A la suite de la prise de connaissance de la demande de subvention, le Comité Syndical approuve le projet et le plan de financement comprenant une demande de subvention à hauteur de  $33\ 000\ \epsilon$ .

De plus, il autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces concernant cette demande.

# <u>V- INTERVENTION DE MONSIEUR SÉBASTIEN DESCHAMPS, DIRECTEUR DU SMOA SUR LA FUSION DU SYNDICAT MIXTE DES MARAIS DE SACY ET DU SYNDICAT MIXTE OISE-ARONDE</u> :

Monsieur Sébastien DESCHAMPS présente le Syndicat Mixte Oise-aronde et ses différentes missions.

Depuis sa création, en 2010, le Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA) n'a eu de cesse d'évoluer, de se développer et de mettre en œuvre le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin Oise-Aronde. Le périmètre syndical s'étend sur 89 communes et il est identique à celui du SAGE. Cette cohérence nous permet d'agir de façon pertinente pour la gestion de l'eau depuis l'amont jusqu'à l'aval.

#### Ses missions:

- > Le SMOA assure le suivi, l'animation, la mise en œuvre et le secrétariat administratif du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Oise-Aronde.
- ➤ le SMOA apporte un appui technique auprès des maîtres d'ouvrages dans le cadre des actions inscrites au Contrat Global Oise-Aronde.
- De plus, il peut **porter des opérations** d'études et de travaux qui dépassent le simple intérêt communal et qui, de ce fait, ont un rayonnement sur l'ensemble du bassin Oise-Aronde.

La nouvelle compétence GEMAPI est transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2018 aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) à fiscalité propre, comme les Communautés de Communes, les Communautés d'Agglomération, les Communautés Urbaines et les Métropoles.

Par cette nouvelle structuration, tous les syndicats de rivière et le Syndicat Mixte des Marais de Sacy qui sont compris dans le bassin hydrographique Oise-Aronde fusionneront avec le SMOA.

Un comité Marais de Sacy sera créé afin que les missions engagées par le Syndicat Mixte des Marais de Sacy perdurent avec un budget propre proposé et validé en comité syndical du SMOA. Ce comité sera composé d'élus titulaires, de non élus, d'experts et de représentants des propriétaires.

### <u>VI – ORGANISATION DE LA REMISE DES DIPLÔMES POUR LA LABELLISATION</u> <u>RAMSAR</u>:

Les Marais de Sacy constituent une vaste zone humide et tourbeuse (1000 ha) d'un grand intérêt écologique et patrimonial en raison de sa diversité faunistique et floristique et des activités associées. En outre, il joue un rôle majeur dans la préservation de la ressource en eau.

Ce territoire rassemble les critères requis à une labellisation au titre des zones humides d'importance internationale dite Ramsar : habitats naturels et espèces faunistiques et floristiques d'intérêt majeur, caractère unique de ce milieu, importance pour la gestion de l'eau.

C'est avec une grande fierté que les Marais de Sacy seront labellisés comme site Ramsar, le lundi 9 octobre 2017 (36e zone humide d'importance internationale en France métropolitaine).

A cette occasion une cérémonie de remise de diplômes Ramsar, suivie d'un cocktail sera organisée le samedi 2 décembre 2017 à 10h45 à la mairie de Monceaux.

### VII - QUESTIONS DIVERSES:

Monsieur Raoul CUGNIERE informe le conseil syndical, qu'actuellement le Syndicat est hébergé dans les locaux techniques du Conseil Départemental de l'Oise, et qu'il souhaiterait occuper un bureau en mairie de Sacy le Grand, afin de pouvoir recevoir dans les meilleures conditions nos interlocuteurs. Une demande a été formulée auprès de mairie de Sacy le Grand.

Monsieur Christophe GALET fait également plusieurs points sur l'activité du Syndicat.

Le suivi hebdomadaire des niveaux d'eau et le suivi tous les 2 mois des débits a permis d'avoir une certaine anticipation de la sécheresse de cette année avec un envoi d'un mail au propriétaire et locataire et un travail coordonné avec la commune de Pont-Sainte-Maxence pour la gestion active du poste de relevage sur la Frette.

De plus la finalisation du cahier des charges de l'étude complémentaire pour la mise en place d'un plan de gestion hydraulique des Marais de Sacy est en cours de finalisation avec le lancement de l'appel d'offre prochainement.

Il est également rappelé que le Syndicat suit la révision du SAGE Oise Aronde en participant aux commissions thématiques Milieux naturels et Etat quantitatif de la ressource, à la fourniture de l'ensemble des documents sur les Marais de Sacy et à la relecture et compléments du diagnostic du SAGE.

Concernant les visites de la partie du CD 60 des Marais de Sacy, 45 visites guidées ou manifestations ont été organisées cette année avec plus de 800 personnes accueillies. La mise en place d'un questionnaire de satisfaction a permis de faire ressortir les pistes d'amélioration tant au niveau du contenu des visites que le parcours.

Le Syndicat a également fait circuler l'exposition « Un regard sur les zones humides de Picardie » sur les 7 communes autour des marais. Plus de 370 enfants ont bénéficié des explications du Syndicat.

Un contrat Natura 2000 porté par un propriétaire privé et monté par le Syndicat a également été déposé cette année.

Concernant le suivi de la zone humide tampon de Sacy-le-Grand, plusieurs devis ont été établis pour le remplacement de l'alimentation électrique de la gestion des vannages et des relevés automatiques.

Environ 20 hectares ont été pâturés en 2017 par le troupeau de buffles du Syndicat. Le seul mâle reproducteur va être vendu pour stabiliser le troupeau à 6 individus.

Le suivi des amphibiens à Rosoy a été réalisé dans de bonnes conditions cette année avec une diversité des espèces qui est intéressante dans ce secteur des marais. L'action sera reconduite en 2018.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.

